



saisie attribution sur compte

Par **stephgall**, le **13/05/2020** à **13:59**

Une saisie attribution a été faite sur mon compte à hauteur de 329 euros.

Après vérification auprès de ma banque il s'agit d'une dette que je paye tous les mois par virement mais ayant oublié de mettre la référence du dossier, l'huissier a mis les virements en attente ne sachant pas à qui les attribuer. A cette somme l'huissier a ajouté 150 euros de frais de saisie attribution que je refuse de payer puisque j'estime ne pas être en faute.

Que puis je faire ?

Par **youris**, le **13/05/2020** à **16:32**

bonjour,

je pense que c'est peut-être votre banque qui a ajouté, comme les conditions tarifaires le prévoient, des frais bancaires de saisie-attribution.

mais comme c'est vous qui avez omis de mettre la référence de votre dossier, c'est vous qui êtes responsable de la saisie-attribution et donc des frais de saisie supportés par l'huissier.

salutations